

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 066-216602128-20220620-59\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2022

Présents : Marc MEDINA, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Guy ROUQUIE donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA, Monique DEYRES donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Pierre FAGET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Benoît TRISTANT, Romain ALBERT donne pouvoir à Jean LANCELLA, Emma SABATE donne pouvoir à Agnès BLED, Damien CLET donne pouvoir à Christophe CLARET, Pierre PAGNON donne pouvoir à Michèle CONDOMINES, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Virginie PORTEILS, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Emilie MONTANES

En exercice : 27

Présents : 15

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.059/2022

#### Demande de subventions pour la création de deux logements sociaux

Monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, présente au conseil municipal le projet de création de deux logements sociaux. La ville a pour projet de procéder à la réhabilitation d'un bâtiment communal et créer deux logements sociaux.

L'objectif étant de développer le parc de logements sociaux de la commune pour créer de nouvelles recettes et réduire le montant de la pénalité SRU.

Le coût du projet est estimé à 1 66 879,02 € HT, détaillé de la façon suivante :

#### Le plan de financement :

CRÉATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux		État DETR	66 751,61 € 40,00 %
Gros œuvre	43 976,80 €	État PALULOS	2 600,00 € 1,56 %
Couverture étanchéité	8 909,40 €	Logement I	1 300,00 €
Menuiseries intérieures	9 423,60 €	Logement II	1 300,00 €
Cloisons faux plafonds	17 276,60 €	Région	14 000,00 € 8,39 %
Carrelage faïence	15 234,82 €	Logement I	5 000,00 €
Peintures intérieures	7 067,70 €	- Bonification	2 000,00 €
Ferronnerie serrurerie	5 497,10 €	Logement II	5 000,00 €
Plomberie ventilation	28 270,80 €	- Bonification	2 000,00 €

Électricité chauffage	18 847,20 €	FIL PMM	2 600,00 €	1,56 %
Ravalement de façade	12 375,00 €	Logement I	1 300,00 €	
		Logement II	1 300,00 €	
		Autofinancement	80 927,41 €	48,49 %
<b>TOTAL</b>	<b>166 879,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>166 879,02 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget principal de la commune ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

- DECIDE de constituer les dossiers de demandes d'aides au financement auprès des organismes compétents ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document concernant les différents dossiers de demandes de subventions concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **22 JUIN 2022**

et publication du : **22 JUIN 2022**

Le maire,  
Dr Marc MEDINA

